



## EDITO

# DUNKERQUE-PORT VERS LA CERTIFICATION DE SON SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

L'ensemble des missions du port et les activités induites par la place portuaire dunkerquoise génèrent, au-delà des considérations économiques en termes

de valeur ajoutée et d'emplois, un certain nombre de contraintes environnementales. Conscient de ces enjeux, Dunkerque-Port a, depuis de nombreuses années, engagé une démarche proactive en faveur d'une réduction des impacts de ses activités sur l'environnement ainsi qu'une réduction de son empreinte carbone. Autour de son Projet Stratégique 2014-2018, du PA2D, de sa politique Qualité Sécurité Environnement et de sa certification ISO9001 depuis 2009, Dunkerque-Port a déployé un certain nombre d'outils proches d'un Système de Management Environnemental. Celui-ci

lui permet, grâce à la mise en œuvre d'une veille réglementaire, de l'identification des aspects environnementaux significatifs, et d'indicateurs de performance, de maîtriser le risque d'interférences de ses activités sur l'environnement. Fort de son expérience en la matière et afin de confirmer la performance du SME de Dunkerque-Port, un dossier a été déposé auprès de l'ESPO (Organisation européenne des ports maritimes) afin de viser d'obtention de la certification PERS. Il s'agit de la seule norme de management environnementale spécifique au secteur portuaire. Elle s'inscrit dans le cadre du réseau EcoPorts au sein duquel Dunkerque-Port est engagé depuis début 2017. Pleinement intégré à l'ESPO, ce réseau a pour objectifs la coopération et le partage des connaissances pour la protection de l'environnement entre les ports.

## FOCUS

### GUIDE DE BONNES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES ET PAYSAGÈRES

Datant du début des années 90, le cahier des charges d'occupation du domaine portuaire fait actuellement l'objet d'une mise à jour par les services de Dunkerque-port. Cette actualisation, favorable à la prise en compte des enjeux actuels, s'accompagne de la réalisation d'un guide de bonnes pratiques environnementales et paysagères réalisé avec le soutien de l'Agence d'Urbanisme Flandre-Dunkerque (AGUR). Susciter et favoriser la mise en œuvre d'un ensemble de pratiques et de modalités d'intervention respectueuses de l'environnement dans un objectif de renforcement de la qualité paysagère, telle est l'ambition de ce guide! Document de préconisations, il est complémentaire au cahier des charges d'occupation du domaine portuaire. Ce document fera l'objet en 2018 d'une présentation aux industriels dans le cadre des clubs entreprises en lien avec ECOPAL.

- 1 MOBILITÉS ET STATIONNEMENT
- 2 BÂTI
- 3 CLÔTURES
- 4 MAILLAGE ÉCOLOGIQUE ET PAYSAGER
- 5 GESTION DES EAUX PLUVIALES



SCHÉMA ILLUSTRATIF  
D'UN SITE INDUSTRIEL  
ET DE SES ENJEUX  
ENVIRONNEMENTAUX  
©AGUR

# REPÈRES



# 78%

part du temps durant l'année 2016 pendant lequel  
l'Indice ATMO de la qualité de l'air était bon voire  
très bon sur l'agglomération dunkerquoise

## ACTUALITÉ



Après 3 mois de concertation autour du projet CAP 2020, la CPDP vient de clôturer le débat public. Elle remettra son rapport d'ici le 22 février 2018. Plus d'infos en [clicquant ici](#)



L'Agenda Développement Durable est disponible. Vous pouvez le consulter sur le site internet de [Dunkerque-Port](#) Nouveauté 2018 : les clubs entreprises. Ils ont vocation à rassembler les industriels du domaine portuaire afin d'échanger sur les sujets à enjeux.

## RENDEZ-VOUS PA2D

9 février 2018 : Comité de suivi du PA2D : Bilan 2017

mars 2018 : Club entreprises : Cahier des charges de la ZIP (date à confirmer)

05 avril 2018 : SAVE THE DATE : 11<sup>ème</sup> édition des Matinales Développement Durable sur la thématique : Eau, dragages et économie circulaire

# AMÉNAGEMENT ET RISQUES TECHNOLOGIQUES

REPORTAGE

Pleinement intégré à la démarche du PA2D, le thème de l'aménagement et des risques technologiques a réuni près de 80 personnes à l'occasion de la 10<sup>ème</sup> édition des Matinales Développement Durable du 5 octobre 2017. Les présentations sont disponibles en ligne sur le site internet de [Dunkerque-Port](http://Dunkerque-Port.com).



Les risques technologiques sont liés à l'action humaine et, plus précisément, à la manipulation, au transport ou au stockage de substances dangereuses pour la santé et l'environnement (ex : risques industriels, nucléaires, biologiques...). Comme les autres risques majeurs, ils peuvent avoir des conséquences sur les personnes, leurs biens et / ou l'environnement. Dans le cadre de la mise en œuvre des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) par l'État, toutes les parties prenantes ont entamé, depuis plusieurs années, les démarches nécessaires et favorables à la réduction à la source de ces risques. En effet, au regard de la présence de 14 sites SEVESO seuil haut au sein de l'agglomération, une véritable culture du risque a émergé sur le territoire. D'un point de vue réglementaire, la mise en œuvre des PPRT a favorisé la connaissance des risques et des enjeux notamment liés à l'urbanisation. A présent, l'ensemble des sites SEVESO seuil haut existants sont dotés d'un PPRT, dont le dernier qui concerne pas moins de 8 sites a été approuvé le 28 décembre 2015. En ce qui concerne les nouveaux sites SEVESO (nouvelle implantation ou basculement d'un site en SEVESO), la compatibilité du site avec l'environnement est examinée lors de la première demande d'autorisation et peut faire l'objet de Servitudes d'utilité publique (SUP).

La mise en œuvre des PPRT peut contraindre certaines activités par l'instauration des SUP qui intègrent les cercles de danger. La réduction des risques à la source ainsi que la mise en œuvre de la circulaire plateforme à l'échelle du territoire ont été favorables à la continuité des activités économiques en place et nouvelles.

En parallèle des démarches réglementaires, des actions de territoire

ont émergé à travers notamment la création de l'Association pour la gouvernance de la plate-forme industrialo-portuaire de Dunkerque (AG2PDK) en 2014. Cette instance de gouvernance fédère les industriels du territoire, les accompagne et permet de faciliter les échanges avec l'ensemble des parties prenantes. La population a également fait l'objet d'un accompagnement spécifique des pouvoirs publics notamment par l'intermédiaire du SPPPi qui œuvre à son information et à sa formation dans le cadre de commissions spécifiques. Les collectivités, et notamment la Communauté Urbaine de Dunkerque, sont par ailleurs des acteurs majeurs notamment dans le cadre de l'information et accompagnement des habitants concernés par la problématique des risques technologiques. La mise en œuvre du dispositif PREV'RIQUES, véritable guichet unique, facilite les démarches de la population (diagnostic, aides financières...).

« 14 sites SEVESO seuil haut au sein de l'agglomération »

Dunkerque-Port a affirmé, dans le cadre de son Projet Stratégique 2014-2018 et du PA2D, sa volonté de maîtriser les risques technologiques aussi bien pour les aménagements futurs que pour les bâtiments existants. Plusieurs actions sont mises en œuvre à l'échelle du territoire notamment :

- La prise en compte des risques technologiques pour les nouvelles implantations;
- L'inclusion des SUP des nouvelles industries, si possible, au sein de leur parcelle d'aménagement;
- L'étude des réseaux à risque et la gestion de leurs SUP;
- L'intégration des trames vertes et bleues au sein des SUP;
- L'étude des mesures à mettre en œuvre pour les bâtiments du port.

Crédits photo : Laurent Mayeux, Jean-Louis Burnod / Happy Day, Dunkerque-Port, Didier Carotte / New Aero Image (NAI), Bernard Cartiaux, AGUR

## Légende

### ICPE

▲ SEVESO seuil haut

### PPRT

#### Zonage réglementaire

- L : cinétique lente
- R : Zone d'interdiction R
- r : Zone d'interdiction r
- B : Zone d'autorisation B
- b : Zone d'autorisation b
- V : Zone de recommandation V



## ZONAGES RÉGLEMENTAIRES LIÉS AUX PPRT ET ICPE DU DUNKERQUOIS

